

N/REF : 11/02/2026 11H03 C:000003 I:02599
V/REF : AC/C39655
V/Email reçu le Mercredi 11/02/2026 à 11H03

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RSD
IMMEUBLE : RESEDA - RSD
30, RUE DE PACE
.
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 05 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : 30 RUE DE PACE - LOGT VACANT SUR PASS
LOGEMENT N° 105722, PORTE N°15, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ NÉCESSAIRE A L'OBTENTION DU CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 04/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CHANGEMENT DE POSITION DES INTERDIFFÉRENTIELS
REPLACEMENT D'UN INTERDIFFÉRENTIEL 63A TYPE AC EN 40A TYPE A
REMARQUE : PAS D'ÉLECTRICITÉ DANS LE LOGEMENT, PAS DE CONTROLE POSSIBLE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/03/26 à 11H32 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT071-Rempl.Interrupteur diff.30ma63A	1	100,00	100,00
1,00	ELT088-FP.Fil élect.16x2 alim./ml	1	8,00	8,00
TOTAL H.T.				108,00
T.V.A. a 10,00%				10,80
TOTAL T.T.C.En EURO				118,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.